

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

REUNION DU 25 JUIN 2007

ADOPTION DU PLAN CLIMAT ENERGIES

Le Conseil Régional de Haute-Normandie,

Après avoir constaté le quorum légal de ses membres,

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique et Social Régional, lors de sa séance du 18 juin 2007,

Vu l'avis de la 5^{ème} commission du Conseil Régional,

Le rapporteur entendu,

Vu les articles L 4211.1 et L 4221.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant approbation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 en date du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 18 octobre 2004 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Région,

Vu les délibérations du Conseil Régional en date des 2 avril 2004 et 12 décembre 2005 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 11 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007, le Conseil Economique et Social Régional consulté,

Après en avoir délibéré,

Considérant

- Que les problématiques climatiques et énergétiques ont des impacts directs et indirects lourds de conséquence, que ce soit au niveau des équilibres naturels, du cadre de vie, des inégalités sociales et du développement économique au plan mondial comme au plan local et notamment régional ;
- Que la Région s'est fortement impliquée sur les enjeux énergétiques de son territoire depuis de nombreuses années en accompagnant l'innovation au sein des dynamiques

territoriales et auprès du secteur économique ainsi qu'en accompagnant des actions individuelles et collectives auprès de la population et des territoires ;

- Que la Région doit conforter et amplifier son positionnement sur les énergies, les ressources et leur développement par l'innovation et l'expérimentation par ce dispositif ;
- Que l'action régionale est déterminante pour l'émergence d'un marché nouveau ;
- Que la Région doit avoir une ambition citoyenne pour un développement soutenable et solidaire qui s'inscrit dans l'agenda 21 Régional en cours d'élaboration.

Décide

- d'adopter le plan Climat Energies tel qu'annexé à la présente délibération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Alain LE VERN

PLAN CLIMAT ENERGIES

La Région de Haute-Normandie, compte tenu des accords internationaux souscrits par la France pour la réduction des émissions des gaz à effet de Serre (CO₂ – N₂O – Méthane...), renforcés par le contexte actuel de renchérissement des énergies d'origine fossile et la nécessité d'inciter à des comportements citoyens et responsables, a décidé de donner une impulsion plus forte à sa politique de maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air, des énergies renouvelables en adoptant un plan climat régional de lutte contre le réchauffement climatique avec la diminution des gaz à effets de serre émis dans notre région.

Le réchauffement climatique est une réalité. Dans l'état des connaissances actuelles, les principaux gaz à effet de serre [le dioxyde de carbone CO₂ (responsable de 72 % du réchauffement climatique), le protoxyde d'azote N₂O (14%) et le méthane CH₄ (10 %)] bloquent le rayonnement émis par la terre, contribuent à augmenter les températures et entraînent parfois des pénuries d'eau.

La Région de Haute-Normandie est, compte tenu de la structure de son économie, la première région française émettrice de gaz à effet de serre par habitant.

Les effets ne sont plus contestés : augmentation de la température moyenne en avril de + 4,3 °C par rapport aux moyennes sur plus d'un siècle, ampleurs des tempêtes comme en décembre 1999, fortes précipitations et augmentation du niveau de la Manche.

Les énergies apparaissent aujourd'hui au cœur du devenir de la Haute-Normandie. La Région doit donc se positionner clairement quant au rôle qu'elle entend jouer dans l'effort national et européen pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement d'énergies d'origine renouvelable et la réduction de la dépendance énergétique.

Dans la continuité du SRADT et du rapport du CESR de janvier 2007 sur les énergies, j'ai souhaité doter rapidement notre Région d'un plan ambitieux en faveur des énergies. Ce plan s'inscrit dans une démarche concertée 276, les trois collectivités ayant convenu de travailler de concert afin de satisfaire les objectifs prioritaires en matière énergétique et de contribuer à réduire les gaz à effets de serre et limiter le réchauffement climatique.

Le Plan s'appuiera sur 4 priorités :

- Favoriser la maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique en Haute-Normandie dans toutes les politiques sectorielles ;
- Responsabiliser les acteurs économiques et les consommateurs pour encourager les économies d'énergie ;
- Développer l'autonomie énergétique par la production décentralisée et par le recours aux sources d'énergies inépuisables (solaire – éolienne) ou renouvelables (biomasse...) ;

- Conforter le rôle de leader de la Haute-Normandie dans la production d'énergie.

Cette politique se veut préventive car l'enjeu est tellement important pour les générations futures que la nécessité de développer des mesures concrètes s'impose. **Prévenir sera toujours plus facile que réparer.** L'objectif principal est de limiter les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant la qualité de vie des habitants notamment en réduisant le niveau de pollution de l'air mais aussi en diminuant les factures énergétiques des Hauts normands.

La mise en œuvre du plan s'appuiera fortement sur le triptyque économie, formation et sensibilisation-recherche, ainsi que sur une coopération infra et interrégionale forte. Elle s'organisera autour de cinq axes :

- Axe 1 : Le développement d'un partenariat clé entre les acteurs énergétiques régionaux ;
- Axe 2 : La structuration et le renforcement de la recherche régionale sur les énergies ;
- Axe 3 : L'intégration de la problématique de l'énergie dans l'offre de formation ;
- Axe 4 : La valorisation du pôle énergétique haut normand et la prospection vis-à-vis des énergies renouvelables ;
- Axe 5 : La coopération interrégionale, en particulier au sein de l'Arc Manche.

La déclinaison opérationnelle de ce plan visera à adapter l'ensemble des politiques régionales aux objectifs du plan et à garantir la cohérence de nos interventions avec celles de nos partenaires (Etat, ADEME, Départements, collectivités locales).

CONSIDERANT

- Que les problématiques climatiques et énergétiques ont des impacts directs et indirects lourds de conséquence, que ce soit au niveau des équilibres naturels, du cadre de vie, des inégalités sociales et du développement économique au plan mondial comme au plan local et notamment régional ;
- Que la Région s'est fortement impliquée sur les enjeux énergétiques de son territoire depuis de nombreuses années en accompagnant l'innovation au sein des dynamiques territoriales et auprès du secteur économique ainsi qu'en accompagnant des actions individuelles et collectives auprès de la population et des territoires ;
- Que la Région doit conforter et amplifier son positionnement sur les énergies, les ressources et leur développement par l'innovation et l'expérimentation par ce dispositif ;
- Que l'action régionale est déterminante pour l'émergence d'un marché nouveau ;
- Que la Région doit avoir une ambition citoyenne pour un développement soutenable et solidaire qui s'inscrit dans l'agenda 21 Régional en cours d'élaboration.

Je vous propose aujourd'hui les premières orientations de ce plan climat énergies, telles qu'elles sont présentées dans le document stratégique joint au présent rapport, élaboré

suivant une approche concertée avec tous les acteurs de ce secteur dans la Région dans le cadre du plan climat régional Haut Normand.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Alain LE VERN

REGION HAUTE-NORMANDIE

PLAN CLIMAT ENERGIES

Indépendance énergétique des pays, nécessité de diversification et recherche d'une meilleure complémentarité entre les différentes sources d'énergies, efficacité et maîtrise de la demande, limitation des émissions de gaz à effet de serre... Les enjeux des énergies ont donné lieu au cours des dernières années à une multiplication de débats, rapports, lois et initiatives.

Si de nombreuses problématiques doivent trouver des réponses de manière privilégiée au niveau international, européen ou national, elles se traduisent également aux plans régional, interrégional et infrarégional.

Forte consommatrice mais surtout grande productrice d'énergie, la Haute-Normandie est particulièrement exposée aux conséquences des bouleversements en cours et à venir dans le domaine des énergies. Alors que l'énergie reste à la fois un facteur de qualité de vie, un outil de développement et d'attractivité et un enjeu stratégique, une région qui transforme, produit et exporte de l'énergie a nécessairement une place prépondérante à faire valoir en la matière.

La Haute-Normandie doit donc se positionner clairement quant au rôle qu'elle entend jouer dans l'effort national et européen en matière de sécurité des approvisionnements, de réduction de la dépendance énergétique, du respect des engagements en matière d'énergies d'origine renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, la Région doit se fixer des objectifs ambitieux, dans le cadre notamment des compétences qui lui sont transférées, telles le Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Une démarche qui s'inscrit dans le cadre du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT)

Avec le SRADT, la Région dispose déjà d'un outil permettant d'élaborer une politique globale des énergies intégrant pleinement les volets production et consommation. La charte précise que « *tout en réaffirmant la Haute-Normandie comme région leader dans le domaine de l'énergie, il conviendra dès lors de déployer fortement une politique d'économie, de diversification et de reconversion énergétique, associant l'ensemble des partenaires régionaux.* »¹

Une démarche qui s'appuie sur les travaux du CESR

Les propositions formulées par le Conseil économique et social régional dans son avis et son rapport de janvier 2007, « *les énergies en Haute-Normandie : bilan et perspectives stratégiques, économiques, sociales et environnementales du CESR* »², fournissent autant de pistes de réflexion et d'action pour élaborer un plan climat énergies.

¹ En téléchargement sur <http://www.region-haute-normandie.com/>

² En téléchargement sur <http://www.cesr-haute-normandie.fr>

Une volonté politique

L'élaboration et l'adoption d'un document de stratégie en matière d'énergies est une option fondamentale de société qui vise à trouver un point d'équilibre entre un rôle exemplaire en matière de maîtrise de la demande et d'efficacité énergétique et un rôle conforté dans l'approvisionnement et l'indépendance énergétique de la France.

Une élaboration concertée

Sur la base des documents existants et principalement le rapport du CESR, lui-même élaboré sur une base concertée avec les acteurs du secteur, le plan régional des énergies en cours d'élaboration est le fruit d'une concertation entre la Région et les acteurs de la chaîne énergétique : producteurs, transporteurs, distributeurs, consommateurs, chercheurs, formateurs, acteurs institutionnels, société civile, secteur privé, etc.

Deux rencontres se sont ainsi tenues avec ces acteurs les 27 mars et 22 mai 2007.

I – LES ENERGIES EN HAUTE-NORMANDIE : ETAT DES LIEUX

- 3^{ème} région française pour la production d'énergies en 2002, avec 13,8 Mtep soit 10,4%
- 3^{ème} région française pour la production d'électricité en 2002, avec 58 875 GWh, soit 10,9%
- 35% de la capacité française de raffinage de pétrole
- 1^{ère} région pour la production de carburants d'origine végétale avec une capacité de 330 000 tonnes en 2004
- un des premiers réseaux de transport des énergies en France : canalisations, réseau de transport d'électricité, ports etc.
- deux pôles de compétitivité directement liés aux énergies : Movéo et Logistique Seine Normandie
- des retards dans le développement des énergies renouvelables et des potentiels insuffisamment exploités : éolien, biomasse, géothermie, hydraulique
- Des atouts pour l'avenir : technologies marines, pile à combustible
- 10^{ème} région française pour la consommation d'énergie avec 3,6% soit 5,6 Mtep en 2002
- une intensité énergétique supérieure à la moyenne nationale (136 contre 131 en indice base 100)

II – LES DEFIS ET OBJECTIFS D'UN PLAN ENERGIES

Les énergies apparaissent aujourd'hui au cœur du devenir de la région :

- dans le maintien et la reconversion du tissu industriel existant (pétrochimie, chimie et activités connexes) ;

- par les opportunités qu'elles offrent en termes de développement d'activités économiques et d'emplois :
 - dans le secteur de la production d'énergies ;
 - dans le secteur de la maîtrise de la demande et de l'efficacité énergétique ;
 - dans les secteurs associés de la conception, de la fabrication, de l'installation, notamment pour les énergies renouvelables, de la maintenance, comme du diagnostic énergétique, du contrôle qualité, du conseil et de l'assistance etc. ;
- par leurs impacts sur l'environnement et la qualité de vie des haut-normands.

Pour répondre à ces défis, le plan climat énergies s'appuiera sur trois priorités.

A – FAVORISER LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN HAUTE-NORMANDIE

Ambitions :

- réduire progressivement les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments, avec un intérêt privilégié pour l'habitat (en particulier social) et des actions spécifiques pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics (exemplarité) et des bâtiments à vocation économique (industrie, tertiaire, agriculture, tourisme, etc.).
- favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des énergies dans les transports, l'industrie, l'agriculture, le tertiaire, la production d'énergies, le secteur public, etc.
- renforcer les règles d'éco-conditionnalité pour l'attribution des aides régionales afin d'encourager les économies d'énergies.

B – Développer l'autonomie énergétique par la production décentralisée

Ambitions :

- réduire la dépendance énergétique (logement, industrie, tertiaire, bâtiments publics etc.) par le recours à une production décentralisée d'origine renouvelable.

C - Conforter le rôle leader de la Haute-Normandie dans la production d'énergies

Ambitions :

- maintenir le potentiel énergétique existant, tout en favorisant la diversification du bouquet énergétique vers des sources renouvelables et en anticipant la réflexion sur l'épuisement des énergies fossiles. La confirmation de ce rôle « leader » suppose également le maintien de l'attractivité régionale et de la compétitivité du secteur.

En faisant de la maîtrise des consommations et de l'efficacité énergétique sa première priorité, le plan climat énergies s'inscrit dans une stratégie de développement durable :

- du point de vue économique : la réduction de la facture énergétique se traduira par une réduction des coûts pour les entreprises (donc une meilleure compétitivité) et par une baisse de la dépense des ménages (donc une augmentation relative du pouvoir d'achat).
- du point de vue social : la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement de la production décentralisée et centralisée permettra de favoriser la création d'emplois durables et non délocalisables.

- du point de vue environnemental, la Haute-Normandie participera aux efforts en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre le changement climatique.

La mise en œuvre du plan s'appuiera fortement sur le triptyque économie - formation – recherche, ainsi que sur une coopération infra et interrégionale forte.

III – LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN ENERGIES

Axe 1 : Le développement d'un partenariat clé entre les acteurs énergétiques régionaux
La diversité et l'hétérogénéité des acteurs peuvent conduire à la constitution d'un « cluster », regroupant :

- producteurs d'énergies et leurs sous-traitants, transporteurs d'énergies, sociétés de services énergétiques, etc. ;
- secteur amont, notamment fournisseurs de matières premières de biomasse (agriculture, forêt, déchets) mais aussi fabricants de matériels, tertiaire associé, etc.
- secteur aval, acteurs de l'efficacité énergétique : concepteurs, constructeurs, installateurs, etc.
- secteur recherche et université notamment en associant les laboratoires, les départements universitaires impliqués et les plates-formes technologiques concernées.

Ce cluster permettra de fédérer les acteurs, de développer une capacité d'expertise et deviendra l'interlocuteur privilégié de la Région dans la formulation des besoins et la mise en œuvre opérationnelle du plan régional des énergies.

Axe 2 : La structuration et le renforcement de la recherche régionale sur les énergies
Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le plan régional doit s'appuyer sur un pôle de recherche en énergies, en soutenant les points forts (par exemple combustion avec Moveo) et en identifiant et confortant des domaines d'avenir (par exemple pile à combustible, bio-énergies, biomatériaux).

Axe 3 : L'intégration de la problématique de l'énergie dans l'offre de formation
Il s'agit à la fois de sensibiliser l'ensemble des haut-normands à la problématique des énergies et de garantir le niveau de compétences permettant de répondre aux besoins découlant des priorités définies.

Axe 4 : La valorisation du pôle énergétique haut-normand et la prospection
Conforter le rôle leader de la Haute-Normandie dans la production d'énergie suppose de faire connaître les atouts de la région pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises dans ce domaine, dans une perspective de développement exogène et endogène. Les acteurs concernés sont notamment : les producteurs d'énergie, les industries grosses consommatrices, les sociétés de services énergétiques, les distributeurs et les transporteurs, le secteur amont, le tertiaire associé, le secteur aval (maîtrise des consommations et efficacité énergétique).

Axe 5 : La coopération interrégionale, en particulier au sein de l'Arc Manche

La région devra participer autant que possible à des programmes de coopération avec d'autres régions européennes.

Plus spécifiquement dans le cadre de l'Arc Manche, elle doit contribuer à la gestion du développement des énergies renouvelables sur l'espace maritime, notamment l'éolien en mer et les technologies marines.

Elle doit également favoriser les échanges en matière de maîtrise des consommations et d'efficacité énergétique.

Plus généralement, la question « énergie » pourra être inscrite dans le cadre d'action de coopération décentralisée.

IV – LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PLAN ENERGIES

Il s'agit des dispositifs et actions déclinant le plan régional des énergies dans sa dimension opérationnelle.

Dans un premier temps, l'ensemble des politiques de la Région s'inscrivant déjà dans le cadre des priorités du plan énergies sera recensé, à travers les documents de planification, (SRDE, SRADT, PDR, futur PRQA, plan climat, etc.) et de contractualisation (CPER, 276, ADEME).

La déclinaison opérationnelle se fera en cohérence avec l'action des autres collectivités, en particulier des Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les interventions de la Région devront évoluer au regard de ce plan régional des énergies et de nouveaux dispositifs viendront en compléter la mise en œuvre.

L'introduction d'un critère énergétique (éco-conditionnalité) sera généralisée à l'ensemble des aides régionales.

A – L'exemplarité des collectivités locales

Objectif : Par devoir d'exemplarité vis-à-vis des habitants, les pouvoirs publics locaux doivent faire figure de modèle et inciter les fonctionnaires et les usagers, par effet d'entraînement, à s'engager dans la voie des économies d'énergie.

Quelques pistes d'action envisageables :

- Actions sur le patrimoine bâti des collectivités : diagnostic énergétique, critère énergétique dans les projets de construction/réhabilitation, favoriser les projets d'écoconstruction, réaliser ou soutenir des opérations exemplaires.
- Actions à l'interne : visibilité des énergies dans le budget des collectivités, mise en place des moyens d'études, de suivi et de gestion des énergies, sensibiliser les gestionnaires des bâtiments et établissements (collèges, lycées, etc.) et les utilisateurs (agents et élus) à la maîtrise des énergies, démarches de transparence énergétique des bâtiments publics, plan de déplacements d'administration (agents et élus), accroître la part de véhicules « propres » dans leurs parcs, réflexions sur les méthodes de travail les moins

« énergivores », adhésion à des réseaux d'expertise et d'échanges d'expérience spécialisés dans les problématiques énergétiques, achats « éco-responsables ».

B - Visibilité des énergies, information et sensibilisation

Objectif : Sur la base des efforts et initiatives en faveur de l'éducation à l'environnement, il s'agit ici de sensibiliser et former les haut-normands à la question et aux enjeux des énergies afin de favoriser la modification des comportements. Les actions viseront en priorité les publics jeunes (collégiens, lycéens, etc.) mais également l'ensemble de la population.

Quelques pistes d'action envisageables :

- Renforcer, généraliser et structurer à l'échelle régionale les actions de sensibilisation
- Elaborer un véritable programme régional d'éducation à l'environnement avec un axe fort sur les « énergies » (dont énergies grises), avec l'ensemble des partenaires concernés afin de sensibiliser, de responsabiliser et de proposer des pistes d'actions individuelles permettant à chacun de prendre part à l'effort collectif.
- Initier des actions spécifiques adaptées aux publics visés : scolaires, entreprises, maîtres d'ouvrage, acteurs touristiques, agriculteurs, etc.
- Développer des outils d'observation et d'évaluation, accélérer le développement des Espaces info-énergie et favoriser la création d'agences locales de l'énergie.
- Soutenir les manifestations sur le thème de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables et l'ensemble des initiatives allant dans le sens de l'amélioration de la visibilité et de la sensibilisation aux énergies (création de clubs « énergies », actions de transparence énergétique, etc.).

C – Formation

Objectifs : garantir le niveau de compétences permettant de répondre aux besoins :

- maîtrise des consommations et efficacité énergétique : construction, isolation, amélioration des procédés industriels, tertiaire associé, etc.
- production décentralisée : fabrication, installation, maintenance, tertiaire associé, etc.
- production centralisée : maintien et adaptation des compétences.

Pistes d'action

- réaliser un exercice prospectif en matière d'emploi et de compétences en énergies.
- élaborer et mettre en œuvre un plan régional de formation des compétences dans le domaine des énergies : renouvellement des compétences dans le secteur de la production (et tissu de sous-traitance associé), renforcement des compétences dans le domaine efficacité énergétique et des productions décentralisées, etc.

D – Recherche

Objectif : Conforter un pôle régional de recherche en énergies, en soutenant les points forts (par exemple combustion avec Moveo) et en identifiant et confortant des domaines d'avenir (par exemple pile à combustible).

Pistes d'action

- Identifier le potentiel de recherche (publique/privée) dans le domaine des énergies.
- Mettre en réseau les acteurs de la recherche sur les énergies.
- Inscrire la recherche régionale sur les énergies dans des réseaux interrégionaux et européens.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue de renforcer et de valoriser la recherche et l'innovation.
- Soutenir des opérations pilotes.

E - Aménagement des territoires et transports durables

Objectifs :

- réduire la consommation d'énergies liée aux transports en favorisant le report modal (ferroviaire, fluvial), le recours aux transports en commun et aux modes doux de déplacements et en réduisant les besoins de mobilité. Il s'agit, autant que faire se peut d'offrir systématiquement une alternative à la voiture pour les déplacements.

Quelques pistes d'action envisageables :

- Conforter la priorité au ferroviaire et au fluvial pour le transport de marchandises.
- Mettre en œuvre des solutions innovantes pour optimiser les systèmes de livraisons en ville.
- Soutenir des projets et des expérimentations dans la logistique.
- Favoriser le recours aux transports collectifs de voyageurs (ferroviaire, transports urbains).
- Favoriser le recours à des modes de déplacements doux (vélos et autres).
- Favoriser l'acquisition de véhicules « propres », le covoiturage et la multipropriété.
- Limiter les besoins de déplacements par une réflexion sur l'urbanisation et l'aménagement des territoires et sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (télétravail par exemple).

F – Energies et urbanisme

Objectifs : prendre en compte la maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique en amont des décisions en matière d'aménagement des territoires.

Quelques pistes d'action envisageables :

- Intégrer systématiquement dans tous les documents d'urbanisme, d'aménagement et de planification des études, des orientations et le cas échéant des obligations réglementaires visant à maîtriser la demande en énergies, développer l'efficacité énergétique des constructions, favoriser les énergies renouvelables et limiter les besoins d'énergie dans les déplacements (approches environnementales de l'urbanisme AEU).
- Mettre en place des plans locaux énergie-environnement ou intégrer un volet énergie dans les contrats de territoires (pays et agglomération).

- Conditionner les aides régionales aux projets d'urbanisation et d'équipements publics à la maîtrise de la demande d'énergie et à l'efficacité énergétique (création de réseaux de chaleur, autonomie énergétique, recours aux énergies renouvelables, existence de transports collectifs, etc.) et soutenir des opérations d'éco-quartier.

G - Logement et bâtiments tertiaires

Objectifs :

- réduire la consommation d'énergies liée aux bâtiments, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique, de diminuer la facture énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser l'autonomie énergétique par le recours à la production décentralisée d'origine renouvelable (solaire, biomasse, géothermie, etc.).

Quelques pistes d'action envisageables :

- Mettre en place avec l'ensemble des partenaires concernés une politique de développement durable complète dans l'habitat social (construction/réhabilitation), associant performance économique (économies d'énergie), protection de l'environnement (réduction des émissions de CO₂, préservation des ressources naturelles) et progrès social (réduction des charges locatives, amélioration du confort).
- Généraliser les aides financières pour la réalisation de diagnostics énergétiques dans le tertiaire et sensibiliser les PME-TPE (artisanat, commerce, tourisme etc.) et soutenir les investissements en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le tertiaire.
- Adapter et développer les dispositifs de soutien à l'acquisition de matériel (solaire, géothermie, etc.).
- Favoriser l'émergence d'un secteur de l'éco-construction : favoriser l'acquisition et la diffusion des compétences en soutenant des opérations exemplaires d'éco-construction, étudier le potentiel local de production d'éco-matériaux, mobiliser, structurer et former les professionnels.

H - L'économie

Objectifs :

- favoriser l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des coûts énergétique par l'utilisation d'énergie décentralisée d'origine renouvelable pour renforcer la compétitivité de l'économie régionale : industrie, agriculture, pêche, tourisme.

Quelques pistes d'action envisageables :

- Poursuivre et accentuer la politique régionale en faveur des diagnostics environnementaux.
- Intégrer progressivement un critère énergétique de conditionnalité des aides aux entreprises.
- Soutenir l'équipement en système de production décentralisée.
- Favoriser l'émergence d'un pôle de compétences dans le domaine de l'éco-conception et des écotechnologies : recherche-développement, création d'entreprises innovantes etc.

- Sensibiliser à l'écoconception et aux écotecnologies et créer un dispositif en faveur du recours aux écotecnologies.

I – Le secteur des énergies

Objectif :

- conforter le rôle leader de la Haute-Normandie et renforcer le secteur des énergies.
- combler les retards de la région en matière d'énergie renouvelable par la diversification du bouquet (éolien, hydraulique, biomasse etc.).

Quelques pistes d'action envisageables :

- favoriser la valorisation non alimentaire des productions pour structurer une offre régionale en matière de sources d'énergies issues de la biomasse (agro-carburants, bois-énergies etc.) et de matériaux participant à l'efficacité énergétique, en particulier pour une utilisation locale.
- Adaptation et développement des outils de production et des compétences (pour accompagner les évolutions à venir du secteur), la prospection, le soutien aux porteurs de projets (investissement, innovation...) et le maintien d'un tissu de sous-traitance performant.
- favoriser la valorisation énergétique des déchets (chaleur, biogaz).
- Par anticipation aux changements à venir, la diversification des sources d'énergie (voir supra) et entamer la réflexion sur la reconversion énergétique (et des sites) liées à la diminution des réserves d'énergies fossiles.
- Renforcer le secteur par la prospection et l'aide la création.

V – DISPOSITIF OPERATIONNEL

A – Calendrier

Il s'agit du calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du plan climat énergies d'une part, et de la constitution du cluster d'autre part.

L'élaboration du présent document s'est appuyée sur le SRADT, le rapport du CESR de janvier 2007 et deux rencontres avec les acteurs des énergies les 27 mars et 22 mai 2007.

Les débats issus de la séance du Conseil régional du 25 juin 2007 ainsi que de nouvelles rencontres permettront de décliner ce plan en fiches-actions, assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Celui-ci sera présenté au Conseil régional en octobre 2007.

B - Un dispositif financier d'accompagnement.

Les actions du plan régional des énergies s'inscrivant déjà dans le cadre des dispositifs de planification ou de contractualisation existants (SRDE, SRADT, PDR, futur PRQA, CPER, 276, ADEME) ou de l'action quotidienne de la Région, seront financées par ces dispositifs ou par le budget 2007 selon le cas. Les actions nouvelles quant à elles seront programmées pour l'exercice budgétaire 2008.

C – La mobilisation de l’ensemble des outils

- financements européens, nationaux et régionaux.
- fiscalité (crédit d’impôt, etc.).
- certificats d’économie d’énergie, permis d’émission...
- normes, labels, chartes et agréments.

D - Des objectifs ambitieux

L’affichage d’objectifs chiffrés doit encore être étudié. Parmi les pistes (liste non exhaustive) :

- objectif pour une part d’énergie d’origine renouvelable supérieur aux objectifs européens et nationaux.
- objectif en terme d’amélioration de l’intensité énergétique (consommation/PIB) de la région.
- objectif en terme de réduction des consommations par secteur.
- objectifs en termes de pourcentage du parc (logement, entreprises, bâtiments publics) et en fonction de seuil de consommation.
- objectifs en terme d’utilisation des transports collectifs.
- objectifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

E - Suivi et évaluation

Le plan climat énergies présente une série de programmes d’actions d’envergures à mettre en œuvre. Pour chaque programme, il doit être défini un contenu, un ou des pilotes, ainsi que des partenaires techniques et/ou financiers. Afin de préserver une cohérence d’ensemble dans la démarche, le dispositif de suivi et d’évaluation doit veiller à la mise en œuvre globale du plan tout en respectant les logiques propres de chaque programme spécifique, sectoriel ou transversal, de suivre et d’analyser l’efficacité des actions et la cas échéant, d’orienter les décisions futures.

On peut imaginer qu’il comprendrait par exemple une conférence permanente ouverte à tous les acteurs de la démarche, un Comité de pilotage opérationnel de nature technique (Conseil Régional, ADEME, DRIRE) et une Cellule d’animation composée d’unités d’œuvre.